

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 octobre 2018**

Nbre en exercice : 14

Nbre de présents : 12

Nbre de votants : 14

Date de convocation : 5 octobre 2018

Date d'affichage : 5 octobre 2018

L'An Deux Mil dix-huit, le seize octobre à VINGT heures, les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique et ordinaire à la Salle des Fêtes sous la présidence de Monsieur Jacques HENNEBERT, Maire.

*Présents : MM. HENNEBERT Jacques – JUBERT Patrick – DUFRESNE Francis – MERCIER Régis – DUPAYS Philippe - Laurent MACHART
Mesdames ROUSSEAU Frédérique - DAMAY Marie-José – VEZINHET Catherine – VAN OVERLOOP Aline –BERTOUX Julia-LE GAC Aude*

*Excusés : Madame Jocelyne DELAMARE donne pouvoir à Monsieur Régis MERCIER
Monsieur Frédéric FREITAS donne pouvoir à Monsieur Francis DUFRESNE
Madame ROUSSEAU Frédérique est nommée secrétaire de séance*

Présentation par la Gendarmerie de l'opération « Participation Citoyenne »

Monsieur l'Adjudant-Chef BENOÎT de la Brigade d'Ailly-sur-Noye est venu présenter aux Elus la mise en place éventuelle de la participation citoyenne. Cela consiste à nommer au minimum deux référents volontaires pour rendre compte à la Gendarmerie, des observations pouvant aider à sécuriser et à faire avancer les enquêtes de Gendarmerie. Une réunion publique est nécessaire afin de sensibiliser la population. Après avoir échangé avec l'Adjudant-Chef BENOÎT, les Elus ont décidé, à l'unanimité, d'adhérer à cette opération.

Présentation et vote des nouveaux statuts de la CCALN

Monsieur le Maire présente aux Elus la modification statutaire de la CCALN, compétence par compétence. Vu l'arrêté préfectoral du 9 avril 2018 portant approbation des statuts, vu l'avis favorable du bureau communautaire du 19 septembre 2018 et vu l'avis favorable du conseil communautaire du 27 septembre 2018, il est demandé à chaque conseil municipal de délibérer dans un délai de trois mois à compter de cette notification. Ces différentes compétences vont améliorer la prise en charge de certaines dépenses imputées jusqu'à ce jour à la commune, à savoir :

- Prise en charge de l'entretien de la voirie communal
- La cotisation auprès du SDIS
- La prise en charge des ATSEM
- La prise en charge du transport à la piscine
- Une dotation de 50 € par enfant qui fréquente l'Ecole Primaire chaque année scolaire
- Une aide au fonctionnement de la médiathèque par une attribution d'une dotation annuelle

Aucune observation n'est formulée, en conséquence, après échanges de vues et en avoir délibéré, les Elus adoptent, à l'unanimité, la modification statutaire, compétence par compétence.

Prendre une délibération pour la fusion des communes de Contoire-Hamel, Hargicourt et Pierrepont-sur-Avre

A la demande la Préfecture et suite à la création d'une commune nouvelle, entre les communes d'Hargicourt, Contoire-Hamel et Pierrepont-sur-Avre, Monsieur le Maire demande de délibérer concernant leur rattachement à la Communauté de Commune du Grand Roye. A l'unanimité, les Elus ne contestent pas cette création mais s'opposent pour des raisons financières au départ de celles-ci vers la Communauté de Communes du Grand Roye.

DM N°1 au Budget Principal de la Commune

DM N°1 pour le Budget Lotissement

Commercialisation des terrains du lotissement par des Agences Immobilières

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il a été sollicité par deux agences immobilières pour la commercialisation des terrains du lotissement les Alouettes. Il s'agit de l'Agence IN HOME à Montdidier et la Société IAD représentée par Mme DUFRESNE Nathalie, habitant la Commune.

Après avoir consulté Me POINTIN pour avis, il s'avère qu'elle ne s'oppose pas à ce que la Commune signe un mandat de vente simple avec ces deux agences (pas de mandat exclusif).

Monsieur le Maire a informé les représentants des Agences, qu'il n'est pas possible de négocier le tarif de 55 € TTC/m². En conséquence, les frais d'agence devront être ajoutés au prix de vente du terrain. Ces agences appliqueront leurs conditions de vente mais devront se rapprocher de l'Etude de Me POINTIN pour tout acte administratif (promesse de vente et vente). Avant l'étude de ce point, Monsieur DUFRESNE a quitté la salle et n'a pas pris part au vote.

Après échanges de vues et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette collaboration et autorise Monsieur le Maire à signer ces documents.

Programme des activités périscolaires année scolaire 2018-2019

Mme Frédérique ROUSSEAU, Adjointe aux Ecoles, présente aux Elus, le planning des animations périscolaires 2018-2019.

ATELIERS PERISCOLAIRES				
	NOM	CLASSES	FAIT PAR	ENFANTS MAX
P2 Novembre	Noël	MS-CM2	Tanguy	12
P2 Décembre				12
PERIODE 3	Secourisme	CE2-CM2	Johann	14
	Conte	MS-CE1	Tanguy	12
PERIODE 4	Motricité	PS-GS	Stéphanie (Nelly)	12 à 20
PERIODE 5	Jardinage	GS-CE1	Dominique	12
	(Motricité)	(PS-GS)	(Nelly)	(12)

ANIMATIONS PONCTUELLES PERISCOLAIRES			
Octobre	Cuisine soupe au potiron	Février	
Novembre		Mars	Cuisine Crêpes
Décembre	Voir atelier de Noël	Avril	
Janvier	Cuisine Cookies	Mai	Cuisine

ANIMATIONS MERCREDIS ANIMES		
21/NOV	Amiens	Cirque sur l'eau
12/DEC	Montdidier	Cinéma
05/MARS	Compiègne	Palais + wagon de l'armistice
31/MAI	Paris	Musée Grévin + Stade de France
20/JUIN	Crisolles	Accro-branches

Elle fait part également d'un jeu concours « ma famille bouquine » organisée par la Médiathèque d'Hangest-en-Santerre le Dimanche 13 janvier 2019 de 10h00 à 16h00. L'objectif est de faire connaître la Médiathèque avec ces derniers aménagements. 3 bons d'achat de 20 € chez CULTURA sont à gagner.

Après échanges de vues et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte l'ensemble de ces propositions.

Organisation de la cérémonie du 11 novembre

Le Conseil Municipal réfléchit à l'organisation de la Cérémonie du dimanche 11 novembre 2018 pour la Commémoration du Centenaire de l'Armistice. En accord avec l'association des ACPG CATM, il est proposé la pose sur le Monument aux Morts de la Commune, d'une plaque commémorative selon « 11 novembre 2018, 100^e anniversaire de l'armistice de la Grande Guerre, la Commune reconnaissante pour celles et ceux qui, au sacrifice de leur vie, ont défendu la France ».

Le coût de la plaque proposé par les Ets DUBOSQUEILLE, s'élève à 714 € HT (pas de TVA).

Le financement serait : 50% à la charge de la Commune et 50% à la charge des ACPG.

D'autre part, à l'occasion du Centenaire, Monsieur le Maire, propose d'apposer sur le Monument, une plaque commémorative reprenant l'intégralité des personnes de la commune mortes pour la France, en effet, les inscriptions actuelles s'effacent progressivement avec le temps.

Les Ets Dubosqueille de Rosières en Santerre propose une plaque en granit noir fin de 2 cm d'épaisseur en trapèze, reprenant l'intégralité des noms à l'identique de ceux gravés et ceci à la feuille d'or 22 carats.

Le coût : 3447 € HT (Pas de TVA)

Monsieur le Maire demandera à l'ONAC (Office National des Anciens Combattants) et au Département si on peut obtenir d'éventuelles subventions.

Après échanges de vues et en avoir délibéré, les Elus, à l'unanimité, acceptent ces deux devis.

D'autre part, les Elus ont établi le programme de la journée du 11 novembre comme suit :

- 15h30 : Cérémonie au Monument aux Morts
- Inauguration d'une plaque commémorative
- Spectacle « Hangest pendant la guerre par les enfants de l'Ecole »
- 17h00 : Vin d'honneur
- 18h30 : Feu d'artifice

Avec la présence de la fanfare des Cadets de Moreuil.

Les cloches de l'église sonneront à la volée à 11h00 pour symboliser la signature de l'armistice.

QUESTIONS DIVERSES

Créer une régie temporaire pour encaisser les chèques provenant du paiement du repas des aînés du 21 octobre pour les personnes n'ayant pas droit à la gratuité

Comme chaque année, Monsieur le Maire propose aux Elus de créer une régie temporaire pour encaisser les chèques des personnes n'ayant pas droit à la gratuité lors du repas des aînés qui a eu lieu le 21 octobre 2018. Le montant s'élève à 1224 €. Après échanges de vues et en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal donnent leur accord, à l'unanimité.

Devis pour la création du site internet de la Commune

Madame Frédérique ROUSSEAU, propose un devis de la Sté Ordifasi'l de Lihons pour créer le site Internet de la Commune car celui actuellement en place n'est pas fonctionnel. Le montant du devis s'élève à 510 € TTC. Après échanges de vues et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord.

Monsieur le Maire fait part aux Elus du courrier de remerciement de Marina et Dominique FERON suite à l'inauguration du Stade de football.

Monsieur le Maire fait part aux Elus que la Commune a été sollicitée par l'Auto Ecole CAT pour mettre à disposition une salle communale afin de recevoir des candidats préparant le code. Les Elus émettent un avis défavorable.

Séance levée à 23h00.